



MOTION

Soutien à Cécile KOHLER et Jacques PARIS

Le CESER Grand Est en soutien à Cécile KOHLER et Jacques PARIS.

Cécile Kohler et Jacques Paris sont victimes de la diplomatie des otages pratiquée par le régime iranien. Les autorités iraniennes arrêtent les touristes étrangers innocents pour en faire des monnaies d'échange et faire pression sur différents pays.

Cécile KOHLER et Jacques PARIS ont survécu à plus de trois ans de détention arbitraire et destructrice, aux bombardements sur la prison d'Evin, qui les ont traumatisés. Depuis ces bombardements, les conditions de détention de Cécile KOHLER et Jacques PARIS se sont nettement dégradées et ils subissent aujourd'hui un péril supplémentaire, un chantage à la peine de mort.

Depuis le 1^{er} juillet, date à laquelle ils ont reçu une visite consulaire, premier signe de vie après les bombardements et l'évacuation terrible de la prison d'Evin, ils n'ont eu un bref contact avec leur famille que le 13 septembre dernier.

Aujourd'hui, personne ne sait où sont détenus Cécile KOHLER et Jacques PARIS ni dans quelles conditions.

Le mardi 7 octobre, nous avons appris « l'acquittement » du cycliste franco-allemand arrêté en juin 2025. Ce même jour, Madame Esmail ESFANDIARI, porte-parole de la diplomatie iranienne, a indiqué, sans toutefois mentionner nommément Cécile KOHLER et Jacques PARIS « *que la décision concernant la libération de ces deux personnes est en cours d'examen par les autorités compétentes* ».

Il importe donc plus encore de tout faire pour qu'ils ne tombent pas dans l'oubli et pour obtenir leur libération.

La région Grand Est affiche les portraits de Cécile KOHLER et Jacques PARIS ainsi que de nombreuses mairies, dont toutes les mairies d'Alsace.

Le 25 septembre, a été le quatrième anniversaire que Cécile KOHLER et les siens auront passé loin les uns des autres.

En soutien des familles de Cécile KOHLER et Jacques PARIS, le CESER Grand Est demande aux autorités iraniennes une communication sans délai de leur lieu de détention ; l'exercice d'une libre communication régulière, sans entrave et sans surveillance avec leur famille ; la cessation immédiate des traitements inhumains et des actes de torture psychologique qui leur sont infligés. Il s'associe à tous leurs soutiens pour demander leur remise immédiate et inconditionnelle aux autorités françaises.

**Adoptée par le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
à l'unanimité lors de sa plénière du 9 octobre 2025.**